



# Procès-Verbal

## Conseil Municipal

### Séance du 29 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier MORIN, Maire.

#### Convoqués :

CORBEL Michel - CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

#### Absents : LAROSE Arnaud

TROADEC Helen

ROPERS Isabelle (pouvoir à DEROUIN Robert)

#### Secrétaire : Jérémie QUINTIN

### 1/ Passage de l'épareuse

M. Corlay indique que des devis vont être demandés pour le passage de l'épareuse sur la commune. Il est envisagé de solliciter les entreprises suivantes :

- SARL LE FORESTIER de Goudelin
- ETA HERY (Le Quéré) de Plélo
- Entreprise GERBER Emmanuel de Goudelin

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à lancer la consultation et à retenir, après avis de la commission voirie, le ou les devis les mieux-disants.

### 2/ Programme de voirie 2019

M. Corlay présente au Conseil Municipal le programme voirie 2019 qui sera retenu. Le lieu-dit « Le Guern » fera l'objet de travaux d'enrobé. Par ailleurs, au lieu-dit « Rumoal », les travaux entamés en 2018 seront à poursuivre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le programme voirie de l'année tel que présenté et autorise M. Le Maire à lancer un appel d'offre pour la réalisation de ce marché.

### 3/ Subventions communales

Les subventions aux associations ont été discutées lors de la commission Finances du 15 avril 2019.

Les subventions suivantes sont retenues :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
LBBG (la boule bretonne goudelinaise)	400.00
LOISIRS DETENTE GOUDELIN	650.00
MOTO CLUB GOUDELIN LE MERZER	500+ 500
TENNIS CLUB LANVOLLON GOUDELIN	280.00
TWIRLING CLUB DE L'ISLE	600.00
UNION SPORTIVE GOUDELINAISE FOOTBALL	2 800.00
COMITE DES FETES	800.00

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	350.00
GOUDELIN FETE MEDIEVALE	800.00
AFR ASSOCIATION FAMILLES RURALES GOUDELIN	2 300.00
ADMIR DU LEFF	245.00
CLUB LA JOYE SANS FIN	300.00
LOISIRS ET BRICOLAGE	300.00
SOCIETE CHASSE GOUDELIN BRINGOLO	300.00
LIAMM SENE-BREIZH	100.00
AMICALE LAIQUE	320.00

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
BULLE D'EAU	30.00
CANOE KAYAK CLUB GUINGAMP	70.00
CLUB DES NAGEURS GUINGAMPAIS ET SECTION TRIATHLON	175.00
GUINGAMP ROLLER SKATING	70.00
COMICE AGRICOLE DU CANTON PLOUAGAT	531.30
AAPPMA (Association de pêche et de protection du milieu aquatique) LANVOLLON- PLOUHA	60.00
APPEL DÉTRESSE GUINGAMP	35.00
ASSOCIATION "QUATRE VAULX - LES MOUETTES" SAINT-CAST LE GUILDO	100.00
REVES DE CLOWN	30.00
ASSOCIATION LA PIERRE LE BIGAUT MUCOVISCIDOSE	200.00
ADOT 22 (dons d'organes et de tissus humains)	30.00
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER COMITE 22	200.00
MAISON FAMILIALE RURALE PLERIN	35.00
MAISON FAMILIALE RURALE LOUDEAC	140.00
DIWAN GWENGAMP	2 000.00
C.M.A. 22 (Chambre de Métiers et de l'Artisanat)	100.00

- UNION SPORTIVE GOUDELINAISE FOOTBALL (2 800 €): Pour : 7 / Contre : 6 / Abstentions : 4
- CLUB LA JOYE SANS FIN (300 €): Pour : 9 / Contre : 7 / Abstention : 1
- DIWAN GWENGAMP (2 000 €) : Pour : 7 / Contre : 6 / Abstentions : 4
- Autres subventions : unanimité

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions communales pour l'année 2019 tel que présenté.

#### 4/ Bâtiments communaux – participation des associations aux frais d'énergie

Début 2016, il avait été arrêté le principe de demander une participation au réel de l'utilisation des salles par les associations lors des mises à disposition, sur la base des coûts réels de chaque salle, et encadré par un plancher de participation, un plafond et un forfait pour les utilisations non-quantifiables. La commission Finances a souhaité reconduire la participation de l'année précédente, aussi, il sera demandé les montants suivants au titre des utilisations entre août 2017 et juillet 2018 :

LOISIRS DÉTENTE	256 €
FNACA	10 €
LA JOYE SANS FIN	170 €
VOLLEY-CLUB DU LEFF	158 €
A.F.R.	105 €
COMITÉ DES FÊTES	10 €
AMICALE LAÏQUE (EP)	10 €
KANERIEN AN ENEZ	10 €
FÊTE MÉDIÉVALE	10 €
TENNIS CLUB	115 €
U.S.G. FOOT	165 €
LAC	148 €
TENNIS DE TABLE	350 €
CENTRE DE SECOURS	10 €
TWIRLING CLUB DE L'ISLE	166 €
LA BOULE BRETONNE GOUDELINAISE	61 €
YOGA	60 €
PIZZA BELLA	60 €
CRÊPIER	60 €

Les montants de participation demandés en 2019 sont validés à l'unanimité.

## 5/ Lotissement Hameau des Lavandières : validation de la phase esquisse

Monsieur le Maire présente l'esquisse réalisée par l'équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre recrutée pour l'aménagement du lotissement « Hameau des Lavandières ». Ce projet comprend 23 lots d'une superficie allant de 332 m<sup>2</sup> à 1019 m<sup>2</sup> et destinés à des constructions d'habitations individuelles.

Il sera nécessaire de vérifier que l'espace de retournement nécessaire au point de collecte des ordures ménagères soit bien adapté aux préconisations du SMITOM. En effet, les camions en charge du ramassage des déchets doivent avoir suffisamment d'espace pour manœuvrer sans faire de marche arrière. M. Le Maire est chargé de vérifier ce point avec l'architecte.

Après étude et en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, adopte le projet tel que proposé et lance l'opération d'aménagement de la 1ère phase du lotissement communal.

M. le Maire ou son représentant est autorisé à déposer, au nom de la commune, la demande de permis d'aménager, ainsi que toutes les pièces nécessaires au dossier.

## 6/ Démolition d'une ruine rue de la Fontaine Pierre

M. le Maire informe les membres de l'assemblée de son souhait de démolir la ruine située rue de la Fontaine Pierre. Le diagnostic amiante a été réalisé et s'est révélé positif. 3 devis ont donc été demandés à des professionnels pour la démolition avec enlèvement et recyclage des déchets.

Après étude comparative des offres reçues, il propose de retenir le devis de l'entreprise Le Cardinal qui a chiffré les travaux à hauteur de 12 850.00 € HT, soit 15 420.00 € TTC avec option de 1800 € H.T.

M. le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer tout document relatif à cette opération.

## 7/ Chauffage de la salle des fêtes – choix du système de chauffage

La commission Bâtiment a échangé sur les pré-études comparatives reçues pour le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes. La solution visant à remplacer le générateur air chaud actuel par un système à détente directe avec unité intérieure en plafond ainsi que l'option n°2 de la ventilation simple avec sonde CO2 semble la plus pertinente. M. le Maire propose de suivre l'avis de la commission et de valider ce système de chauffage par aérothermie. Dans le cadre de ces travaux, une consultation a été lancée et les offres reçues pour une mission de maîtrise d'œuvre sont présentées. Sur avis de la commission Bâtiments, M. le Maire invite les membres de l'assemblée à retenir la proposition de maîtrise d'œuvre de la société Armor Ingénierie de Langueux.

Le forfait de rémunération proposé est de 10.5 % basé sur un montant de travaux estimatif de 61 200 € H.T.

Il rappelle qu'une somme de 60 000 € est prévue au BP 2019 et qu'en fonction de l'ouverture des plis lors du lancement du marché de travaux, une décision modificative budgétaire sera éventuellement proposée au conseil.

Après discussion, l'Assemblée, à l'unanimité,

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre à la société Armor Ingénierie de Langueux pour un forfait de rémunération proposé de 10.5 % basé sur un montant de travaux estimatif de 61 200 € H.T.
- autorise Monsieur Le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer le marché, tout document s'y rapportant ainsi que toutes modifications éventuelles à intervenir ultérieurement, dans la limite des crédits budgétaires votés.
- autorise Monsieur Le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à lancer le marché de travaux et les autorisations d'urbanisme nécessaires pour ce dossier.

## 8/ Vestiaires salle omnisports : attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'aménagement d'un second vestiaire au sein de la salle omnisports. Le marché a été mis en ligne avec une date limite de réception des offres fixée au 25 mars 2019. La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le mardi 26 mars 2019 afin d'ouvrir les enveloppes.

Les prestations sont réparties en 5 lots et les offres reçues sont les suivantes :

Lots	Prestations	Entreprises	Montant (H.T.)	Montant (T.T.C)
1	CLOISONS / PLAFONDS / MENUISERIES	Jérôme PASTOL	14 184.81 €	17 021.77 €
2	CARRELAGE / FAIENCE	Armor Peinture	8 448.78 €	10 138.54 €
3	PEINTURE	Armor Peinture	2 405.70 €	2 886.84 €
4	PLOMBERIE / VENTILATION	Sébastien RONSHEIM (ThermiConfort)	5 360.02 €	6 432.02 €
5	ELECTRICITE	SETIB	3 579.53 €	4 295.44 €
<b>TOTAL</b>			<b>33 978.84 €</b>	<b>40 774.61 €</b>

Le maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres et a remis ses conclusions au pouvoir adjudicateur.

Après discussion, l'Assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer les marchés, tout document s'y rapportant ainsi que toutes modifications éventuelles à intervenir ultérieurement, dans la limite des crédits budgétaires votés.

## 9/ Personnel communal : détermination du taux de promotion d'avancement de grade

M. le Maire propose de fixer le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires de chaque grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Il précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage (entre 0 et 100%), reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE - Toutes les catégories		
Filières	Grades	Ratios
TOUTES LES FILIERES	TOUS LES GRADES	100%

Le comité technique a émis un avis favorable de principe sur ce projet en date du 10 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, fixe le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité tel que présenté ci-dessus.

## 10/ Modification des statuts du syndicat de gestion des locaux de la gendarmerie

Depuis sa création, le syndicat de gendarmerie est composé de 2 membres par commune membre soit 20 élus.

Le comité syndical a délibéré le 18 avril dernier pour réduire le nombre de représentants à un membre par commune, aussi est-il proposé de se prononcer sur cette modification de statut et de désigner, en cas d'accord, le représentant pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur la modification de statut du syndicat de gestion des locaux de la gendarmerie.
- Désigne M. Gérald CORLAY, Adjoint à la voirie, comme représentant de la commune au sein de ce syndicat (suppléant M. Fabien JEZEQUEL).

## **11/ Déclarations d'intention d'aliéner**

Trois déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie, pour lesquelles il convient de se positionner. Il s'agit :

- d'un bien situé au 5 rue de Kernilien, d'une superficie totale de 1485 m<sup>2</sup> n zone Ub/A, appartenant à M. GUYOMARD  
Le bien est proposé à la vente à Mme VANNYMEERSCH , habitant à Pordic, pour un montant de 88 000 €.
- d'un bien situé au 4 Kerilis, d'une superficie de 1 106 m<sup>2</sup>, en zone Ub, appartenant à Mme GREBOT. Le bien est proposé à la vente à M Mme PIETTE, habitant à Allouagne (62) , pour un montant de 64 688 €.
- d'un bien situé au 27 rue de Kerallec, d'une superficie totale de 1 019 m<sup>2</sup> n zone Ub, appartenant à M. POUSSEREAU.  
Le bien est proposé à la vente à M. MATHIEU, habitant à Goudelin, pour un montant de 170 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas demander de préemption sur ces biens.

## **12/ Remplacement d'un membre au CCAS**

Monsieur le Maire expose que suite à la démission du CCAS de Mme Helen TROADEC, membre élue, elle doit être remplacée par un membre du conseil municipal. Il propose la candidature de Jérémie QUINTIN puis demande au conseil municipal de se prononcer favorablement sur cette proposition de nomination qui sera effective à partir de la prochaine réunion du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur cette nomination et de donner les pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

## **13/ Informations diverses**

- Commission Personnel le mercredi 15 mai 2019 à 18 heures
- Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants le 18 mai 2019 à 11 heures
- L'amicale laïque organise la troisième édition de sa randonnée gourmande le dimanche 19 mai 2019
- Groupe de travail "nouvelle école" le mercredi 22 mai 2019 à 18 heures en présence de Mme LESCOUARCH (ADAC22)
- Inauguration de la rue de Kerallec le 25 mai 2019 à 11 heures
- Fête du jeu le samedi 25 mai 2019 de 14 h à 19 h
- Elections européennes le 26 mai 2019 de 8 heures à 18 heures
- Prochain conseil municipal le 27 mai 2019 à 19 heures

Le secrétaire de séance  
Jérémie QUINTIN